

Réf: Dossier N° 080488

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DEVIENT PROPRIETAIRE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SCI DPCI »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
M'BADON SYNACASSI 2 non loin de la pharmacie SYNACASSI,
Lot 793, Ilot 98

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 31/01/2022 reçus par Me TOHOURI EPOUSE DIAHORE WAZI ANGELINE , NOTAIRE, enregistrés le 25/02/2022, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DEVIENT PROPRIETAIRE COTE

D'IVOIRE » en abrégé « SCI DPCI »

Objet : - l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous terrains bâtis ou non bâtis

- l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, la gérance de tous biens immobiliers pour son propre compte ou pour le compte d'autrui

- le lotissement

- la construction

- la vente de terrains et de maisons

- le cautionnement hypothécaire de ses membres afin de garantir les emprunts qu'ils pourront contracter individuellement ou sans une forme quelconque auprès des particuliers ou d'établissements de crédit, soit à titre de prêts principaux, soit de prêts complémentaires, en vue de procurer à la société les fonds nécessaires à la réalisation de son objet

- l'obtention le cas échéant de toutes ouvertures de crédit, tous emprunts ou facilités de caisse

- et généralement, toutes opérations de nature à faciliter les objectifs qui viennent d'être définis, pourvus qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
M'BADON SYNACASSI 2 non loin de la pharmacie SYNACASSI,
Lot 793, Ilot 98

Dirigeant(s) : M DJAKI FULGENCE (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B42-00003 du 06/05/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°19349/GTCA/RC/2022 du 06/05/2022

